

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2

FLASH INVEST
Communication
à caractère
promotionnel
Juin/Juillet 2021



TITRE DE CRÉANCE STRUCTURÉ AVEC DROIT AU REMBOURSEMENT PARTIEL DU CAPITAL



Durée
5 ans



Droit au remboursement
à 90% de la valeur nominale



Fiscalité
Prime de remboursement potentielle soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2** (en abrégé BP2F EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2) est un titre de créance structuré avec droit au remboursement partiel du capital, émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser au minimum 90% du capital investi (hors frais d'entrée de 2%), à l'échéance. En cas de faillite ou de restructuration de l'émetteur et/ou du garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, vous risquez cependant de perdre tout ou partie de votre investissement.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 5 ans.
- Prix de souscription: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- Montant total des frais inclus dans le prix de souscription: maximum 6% du montant souscrit (max. 60 EUR par coupure de 1.000 EUR), soit maximum 1,2% par an (max. 12 EUR par coupure de 1.000 EUR) dans l'hypothèse où les titres sont détenus jusqu'à l'échéance (voir détail des frais en page 6).
- Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'évolution de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient, composé de 30 actions d'entreprises internationales générant la majeure partie de leurs revenus en dehors de la zone euro. Votre capital n'est toutefois pas investi directement dans ces actions ni dans l'indice.
- Le sous-jacent de ce produit est un indice de type "Price Return synthétique", c'est-à-dire un indice "Excess Return" dont la performance est calculée en retirant chaque année un dividende forfaitaire de 4,5%, ce qui peut avoir un impact négatif sur le rendement final (voir explications en page 2).
- Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice à l'échéance. La perte potentielle est toutefois limitée à -10% maximum. Même en cas de recul plus sévère de l'indice, le capital sera donc remboursé à 90% minimum de la valeur nominale.
- Prime de remboursement potentielle égale à 100% de toute évolution positive enregistrée par l'indice.



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

L'INDICE SOLACTIVE EUROZONE EXPORTERS EFFICIENT

Pour permettre à l'investisseur particulier de viser le potentiel boursier d'un panier dynamique de 30 entreprises exportatrices de la zone euro, la BP2F EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2 associe son rendement à la performance de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient. Celui-ci a été lancé en janvier 2016 par Solactive, fournisseur allemand, créé en 2007, spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers (www.solactive.com).

Son objectif est de refléter la performance boursière d'une trentaine d'entreprises européennes qui génèrent la majeure partie de leurs revenus en dehors de la zone euro (sociétés exportatrices), au travers d'un portefeuille présentant une faible volatilité. Il est à noter que le rendement potentiel de l'investisseur est associé à la performance de l'indice, mais que l'argent placé n'est pas réellement investi dans celui-ci.

INDICE DE TYPE "PRICE RETURN SYNTHÉTIQUE"

L'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient reflète les variations de cours des actions qui le composent. Il est calculé en réinvestissant les éventuels dividendes nets de ces actions et en retranchant un taux de dividende forfaitaire constant de 4,50% de sa performance annuelle. Dans le cas où le dividende moyen réinvesti est inférieur à 4,50%, la performance de l'indice Price Return synthétique est moins avantageuse que celle d'un indice Price Return classique, pour lequel seules les variations de cours sont prises en compte. Inversement, dans le cas où le dividende moyen réinvesti est supérieur à 4,50%, la performance de l'indice Price Return synthétique est plus favorable que celle d'un indice Price Return classique. En 2020, le dividende moyen distribué par les actions qui composent l'indice s'est élevé à 1,63%, alors que le dividende forfaitaire soustrait de sa performance est de 4,5%. Le recours à la technique de dividende synthétique aurait donc été désavantageuse. Dans l'hypothèse où le dividende moyen versé resterait identique pendant les 5 prochaines années, la performance de l'indice synthétique serait inférieure d'environ 14,35% par rapport à celle d'un indice Price Return classique. Précisons par ailleurs que l'investisseur ne bénéficie pas directement des dividendes distribués par les actions de l'indice.

COMPOSITION DE L'INDICE AU 11.06.2021

| # | Entreprise | Pays | Secteur | # | Entreprise | Pays | Secteur |
|----|-------------------------------------|-----------|-------------------|----|--|-----------|-------------------|
| 1 | Aegon NV | Pays-Bas | Assurance | 16 | Merck KGaA | Allemagne | Soins de santé |
| 2 | Ahold Delhaize (Kon.) NV | Pays-Bas | Distribution | 17 | Michelin (Cie Gén. Établissements) SCA | France | Automobile |
| 3 | Arkema SA | France | Chimie | 18 | Prosus NV | Pays-Bas | Services en ligne |
| 4 | bioMérieux | France | Soins de santé | 19 | Publicis Groupe SA | France | Médias |
| 5 | Deutsche Telekom AG | Allemagne | Télécoms | 20 | Remy Cointreau SA | France | Consommation |
| 6 | DiaSorin SpA | Italie | Soins de santé | 21 | Rubis SCA | France | Services |
| 7 | Fluidra SA | Espagne | Industrie | 22 | Saipem SpA | Italie | Énergie |
| 8 | Fresenius Medical Care AG & Co KGaA | Allemagne | Santé | 23 | Sampo Oyj | Finlande | Assurance |
| 9 | GEA Group AG | Allemagne | Industrie | 24 | Sartorius Stedim Biotech | France | Soins de santé |
| 10 | Hannover Rueck SE | Allemagne | Assurance | 25 | SBM Offshore NV | Pays-Bas | Énergie |
| 11 | Hermes International | France | Luxe | 26 | Siemens Healthineers AG | Allemagne | Santé |
| 12 | Jeronimo Martins SGPS SA | Portugal | Distribution | 27 | Solvay SA | Belgique | Chimie |
| 13 | Just Eat Takeaway.com NV | Pays-Bas | Services en ligne | 28 | Symrise AG | Allemagne | Chimie |
| 14 | Knorr-Bremse AG | Allemagne | Industrie | 29 | Teamviewer AG | Allemagne | Technologie |
| 15 | Kone Oyj | Finlande | Industrie | 30 | Wartsila Oyj | Finlande | Industrie |

MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION DES 30 ACTIONS COMPOSANT L'INDICE

UNIVERS D'INVESTISSEMENT = 288 ACTIONS de sociétés établies et cotées dans la zone euro, présentant un volume d'échanges moyen d'au moins 9 millions EUR par jour et une capitalisation boursière flottante supérieure à 800 millions EUR.



ÉTAPE 1 : FILTRE DE LIQUIDITÉ

Sélection des sociétés présentant un volume d'échanges moyen de 10 millions EUR par jour sur les 3 derniers mois.

→ Il reste 288 actions présentant une grande liquidité.



ÉTAPE 2 : FILTRE SUR BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE FLOTTANTE

Sélection des sociétés présentant une capitalisation boursière flottante supérieure à 1 milliard EUR.

→ Il reste 282 actions.



ÉTAPE 3 : TYPE D'ACTIONS

Seules les actions ordinaires et les actions privilégiées sont retenues.

→ Il reste 282 actions.



ÉTAPE 4 : FILTRE SUR BASE DES REVENUS GÉNÉRÉS HORS DE LA ZONE EURO

Deux fois par an, en avril et en octobre, les sociétés sont classées par ordre croissant sur base de la part de leurs revenus générés hors de la zone euro. Les 50% de sociétés les mieux classées selon ce critère sont retenues.

→ Il reste 141 actions.



ÉTAPE 5 : FILTRE DE VOLATILITÉ¹

Tous les 3 mois (janvier, avril, juillet et octobre), les actions satisfaisant aux critères énoncés précédemment sont combinées entre elles pour composer tous les portefeuilles possibles et en évaluer la volatilité. Parmi toutes les combinaisons possibles, le portefeuille présentant la plus faible volatilité sur les 6 derniers mois est retenu.

► ► INDICE SOLACTIVE EUROZONE EXPORTERS EFFICIENT

¹ Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

BON À SAVOIR

Vous trouverez la composition de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient et pourrez en suivre l'évolution sur le site www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLA1WU3.

Code ISIN de l'indice : DE000SLA1WU3.

MÉCANISME DE RENDEMENT POTENTIEL

À l'échéance, soit le 11 août 2026, les modalités de remboursement et de rendement de la BP2F EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2 seront déterminées par l'évolution de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient par rapport à sa valeur initiale.

- **En cas de recul de l'indice**, le remboursement sera calculé comme suit :
100% - pourcentage de baisse de l'indice limité à -10% maximum, soit un remboursement minimal de 90% de la valeur nominale (900 EUR par coupure).
- **En cas de stabilité ou de progression de l'indice**, la BP2F EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2 donnera droit :
 - au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
 - à une prime de remboursement égale à 100% de l'éventuelle performance positive enregistrée par l'indice quelle qu'elle soit.

VALEURS DE L'INDICE

Valeur initiale : niveau de clôture du 3 août 2021.

Valeur finale : moyenne des niveaux de clôture relevés aux 13 dates d'observation suivantes : 28 juillet, 28 août, 29 septembre, 28 octobre, 28 novembre et 29 décembre 2025, et 28 janvier, 2 mars, 30 mars, 28 avril, 28 mai, 29 juin et 28 juillet 2026.

Performance finale : évolution enregistrée par l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale. La performance finale telle que calculée ci-dessus pourra être tant inférieure que supérieure à la performance de l'indice réellement observée à l'échéance.

EXEMPLES CHIFFRÉS

Donnés à titre illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

| | Exemple négatif | Exemple neutre | Exemple positif |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale | -25% | +5% | +12% |
| Remboursement à l'échéance | 90% | 105% | 112% |
| Rendement actuariel brut ¹ | -2,47% | 0,58% | 1,89% |
| Rendement actuariel net ² | -2,47% | 0,29% | 1,22% |

¹ Sur base du prix de souscription de 102% et avant déduction du précompte mobilier.

² Après déduction du précompte mobilier de 30%.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios de performance sont repris dans le **Document d'Informations Clés** (KID) de la Note (disponible sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions). Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas:** en cas d'évolution adverse de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient à l'échéance, l'investisseur subira une perte de capital. Celle-ci sera toutefois limitée à -10% maximum, même si le recul de l'indice est plus sévère.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de restructuration de l'émetteur et/ou du garant imposée par l'autorité de résolution dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en vue d'éviter une faillite (bail-in), l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du capital investi ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur, risques que n'encourent peut-être pas les créanciers privilégiés par rapport à lui (comme les détenteurs de dépôts par exemple).
- **Risques liés à l'indice:** lancé en janvier 2016, l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient ne dispose que d'un historique relativement limité. En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice (suspension, non publication), l'agent de calcul (AdC) des Notes, en l'occurrence BNP Paribas Fortis, en informera les investisseurs et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'AdC, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent. Si le sponsor de l'indice (Solactive) annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, l'AdC procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes.
- **Risque de liquidité:** ces Notes ne seront pas cotées sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir "Risque de marché" ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient aussi de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais et taxes supportés par l'investisseur" en page 6).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 90% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de ces Notes fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Solactive Eurozone Exporters Efficient et celle des taux d'intérêt.
- **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Notes (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

PROSPECTUS

Le Prospectus est constitué :

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 1^{er} juin 2021, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres proposés ;
- de tous ses éventuels suppléments à venir. En cas de publication d'un supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 3 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions. Dans ce cadre, BNP Paribas Fortis, en sa qualité de distributeur, contactera chaque souscripteur et l'aidera à exercer son droit de retrait s'il le souhaite ;
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français ; et
- des **Final Terms**, rédigées en anglais et datées du 15 juin 2021.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés relatif à cette émission sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

FRAIS & TAXES SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR

FRAIS INCLUS DANS LE PRIX D'ÉMISSION

- **Frais uniques de structuration:** 1,37% du montant nominal souscrit.
- **Frais récurrents:** 0,23% par an du montant nominal souscrit, soit un total de 1,15% maximum si les titres sont conservés jusqu'à l'échéance. Ces frais sont versés à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

Ces frais, liés à la structuration et à la gestion des titres, sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 4%.

FRAIS NON INCLUS DANS LE PRIX D'ÉMISSION

- **Frais d'entrée:** 2% du montant nominal souscrit. Ces frais sont perçus par BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- **Frais de sortie:**
 - **à l'échéance:** 0% ;
 - **avant l'échéance:** 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.
- **Autres frais:** pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/tarifs > Frais et taxes.

RÉGIME FISCAL APPLICABLE À L'INVESTISSEUR PRIVÉ RÉSIDENT BELGE


- **Précompte mobilier (PM):** 30%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
- **Taxe sur opérations de bourse (TOB)**
 - Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).
 - TOB de 0,35% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.600 EUR par opération).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.




AUTRES INFORMATIONS UTILES

| | |
|--------------------------------------|---|
| ÉMETTEUR | BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA. |
| GARANT | <p>BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p>Rating du garant (<i>senior unsecured debt</i>): A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>negative outlook</i>) chez Standard & Poor's et AA- (<i>negative outlook</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires.</p> |
| TITRES | <ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur nominale: 1.000 EUR. ■ Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR. ■ Code ISIN: XS2349341805 - Série N236. ■ Titres au porteur non subordonnés, régis par le droit anglais. |
| DURÉE & PRIX | <ul style="list-style-type: none"> ■ Date d'émission et de paiement: 11 août 2021. ■ Prix d'émission: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure. ■ Prix de souscription: 102% de la valeur nominale, soit 1.020 EUR par coupure. ■ Date d'échéance: 11 août 2026, soit une durée de 5 ans. ■ Prix de remboursement: droit au remboursement à 90% minimum de la valeur nominale à l'échéance. |
| SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT | L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F EUROZONE EXPORTERS NOTE 2026/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions . |
| PLAINTES | <p>Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service Gestion des plaintes – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com</p> <p>Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à Ombudsfijn – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via ombudsman@ombudsfijn.be</p> |



PAR TÉLÉPHONE
auprès de Easy Banking Centre
02/433 41 31



**DANS TOUTE AGENCE
BNP PARIBAS FORTIS**

Pour en savoir plus ou pour souscrire

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 16 juin 2021 à 9h au 30 juillet 2021 à 16h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).